

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 552-1**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 552-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 552 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET D'ADJUDICATION DE CONTRATS**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 19 mars 2024.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 19 MARS 2024.



Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière